



MAIRIE DE GUIPAVAS  
Monsieur le Maire

Place Saint-Eloi

29490 GUIPAVAS

Le 7 janvier 2025

Objet : Projet ARKEA PARK

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier 20 décembre dernier, j'ai le plaisir de vous informer que le conseil municipal de Plabennec a émis un avis favorable quant à l'intérêt général du projet « Arkea Park » et vous prie de trouver ci-joint la délibération correspondante qui a été transmise au pétitionnaire.

Recevez, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Maire,  
Marie-Annick CREAC'HCADEC



PJ:1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 décembre 2024**

2024/05/12

Date de publication	13 décembre 2024
Membres en exercice	29
Membres présents	25
Membres votants	29

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, à vingt heures, le conseil municipal, convoqué le 5 décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, Mme Héléne KERANDEL, M. Jean-Michel LALLONDER, M. Claude FILY, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Nadine BIHAN, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, M. Jean-Yves AOULINI, M. Steven MADEC, Mme Carole LE HIR-SALIOU, M. Damien SIMON, M. Martin LOUEDOC, M. Paul TANNE, Mme Héléne TONARD, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Claire FILY, M. William LAMY, Mme Stéphanie VOJNITS

Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT), Mme Laure LE CORRE (procuration à Mme Carole LE HIR-SALIOU), Mme Danielle SALAUN (procuration à Mme Sylvie RICHOUX), Mme Christine LE ROY-CASTEL (procuration à Mme Isabelle LE HEUTRE)

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

**Avis sur la demande d'intérêt général du projet « Arkéa Park »**

Vu l'instruction ministérielle du 1er septembre 2009,

Vu la lettre du Préfet du Finistère en date du 23 octobre 2024,

L'avis du conseil municipal est sollicité sur la demande d'intérêt général d'enceinte sportive déposée par la société Holdisports à Guipavas pour le projet « Arkea Park » qu'elle souhaite réaliser sur la commune de Guipavas.

Le projet comprend :

- Un stade de football d'une jauge de 15 000 places incluant 4 tribunes et les espaces sportifs dédiés
- Un espace de travail afin d'accueillir les salariés du club, des espaces de restauration pour les supporters et des espaces de réception à destination des partenaires
- Un complexe sportif et de loisir, structuré autour du nouveau stade du club résident SB 29 et d'un club multisports dédié au sport adapté.
- Une offre de loisirs, de restauration et de services pourvoyeuse d'emplois (300 emplois estimés).

Après examen par la commission sports le 27 novembre 2024,

Le conseil municipal décide à l'unanimité (une abstention) de donner un avis favorable à la demande d'intérêt général du projet « Arkéa Park ».

Le secrétaire de séance,  
Martin LOUEDOC

Pour extrait conforme au Registre  
A PLABENNEC, le 11 décembre 2024  
Le Maire  
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.